



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Avis aux médias

Réaction à la contestation juridique de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme par l'industrie du tabac

À l'instar des médias et du grand public, les participants à la **Conférence nationale sur le tabagisme ou la santé**, dont la grande majorité des intervenants de la lutte contre le tabac, ont appris ce matin que l'industrie du tabac a déposé devant la **Cour supérieure du Québec** une contestation judiciaire de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*, adoptée à l'unanimité à l'**Assemblée nationale** l'automne dernier, en vue d'en faire invalider certaines clauses.

« *Nous ne sommes pas étonnés de ce développement,* » déclare madame **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « *En effet, c'est l'habitude de l'industrie du tabac que de contester toute loi qui menace sérieusement ses profits. La poursuite entamée par Imperial Tobacco est une attestation supplémentaire du courage politique du gouvernement du Québec, et de la ministre Lucie Charlebois en particulier, face aux campagnes de peur et à l'intimidation des multinationales du tabac et de leurs groupes-façade. Ce genre de recours juridique se veut habituellement une stratégie pour dissuader d'autres juridictions d'adopter des mesures similairement efficaces et, ce, même lorsque ces compagnies savent que leurs arguments légaux ne tiennent pas la route.* »

Madame Doucas et maître Robert Cunningham, analyste principal des politiques de la Société canadienne du cancer, se trouvent présentement à Ottawa dans le cadre de la **Conférence nationale**. Nous vous invitons cependant à les contacter par téléphone pour des entrevues au sujet de cette poursuite:

- **madame Flory Doucas (CQCT)**, au 514-515-6780;
- **maître Robert Cunningham (SCC)**, au 613-762-4624.

*Quelque 475 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc., ont endossé les mesures réclamées par la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Fondée en 1996, les principaux objectifs de la Coalition incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.*